



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2006

**Réalisation d'une fontaine carrefour avenue de Paris / rue de
Souché - Marchés de travaux - Versement d'une indemnité**

Président :

Françoise BILLY

Présents :

Adjoints :

Gérard NEBAS, Gilles FRAPPIER, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Paul SAMOYAU, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT, Geneviève RIZZI.

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Valérie UZANU, Isabelle RONDEAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Madeleine CHAIGNEAU, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Alain GARCIA, Dominique GUIBERT, Marc THEBAULT, Elisabeth BEAUVAIS, Claudie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Françoise BILLY ;
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU ;
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Yannick TARDY ;
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE ;
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT ;
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS ;

Excusés :

Conseillers :

Joël RENOUX, Stéphane TRONEL, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2006

DELIBERATION D20060488

VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE

**Réalisation d'une fontaine carrefour avenue de Paris / rue de
Souché - Marchés de travaux - Versement d'une indemnité**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

A la suite d'un arrêté préfectoral d'interdiction d'arrosage, la ville de Niort a été contrainte d'interrompre les travaux d'aménagement de la fontaine avenue de Paris/rue de Souché du fait de l'impossibilité d'effectuer la mise en eau nécessaire aux vérifications préalables. En raison de cette interruption d'une durée de 8 mois (du 8 juillet 2005 au 12 avril 2006), les deux entreprises titulaires des marchés de travaux demandent le versement d'une indemnité au titre de l'article 48.1 du CCAG Travaux qui prévoit le versement d'indemnité d'attente de reprise des travaux.

Le montant de chacune des indemnités, calculé sur la base d'une actualisation, à partir de l'indice du mois de reprise des travaux, appliquée sur le montant des travaux restants à réaliser, s'élève à :

- 1 224.37 € TTC pour l'entreprise K Production (réalisation d'une sculpture - marché n° 05221A002)
- 1 562.16 € TTC pour l'entreprise Bornhauser (fontainerie - marché n° 05221A001)

Le versement de ces sommes est conditionné par la signature des conventions ci-annexées comprenant, outre les éléments de justifications du coût de l'indemnité, les conditions et modalités d'application de la décision.

La dépense sera imputée à la section de fonctionnement chapitre 67 – Fonction 8221 – Article 6711.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider le versement d'indemnités d'attente de reprise des travaux auprès des titulaires des marchés d'aménagement de la fontaine avenue de Paris/rue de Souché
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ci-annexées

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER